" Le combat de la vie est toujours politique et par les temps qui courent, il est toujours necessaire. " Michel Piccoli

La dépêche DE L'AUBE

100 ANS 1920 2020

www.ladepechedelaube.org

Hebdomadaire de la fédération de l'Aube du Parti Communiste Français N°1601 du 29 mai 2020 - Prix : 0,80 €

Aube

PREMIERS CONSEILS MUNICIPAUX POST-ÉLECTION

À l'issue du 1er tour des élections municipales, les communistes aubois-es ont d'ores et déjà des élu-es et partenaires dans les principales villes du département. Ainsi la future association « La coopérative des élu-es communistes et partenaires de l'Aube » qui verra le jour prochainement est déjà assurée d'un fort renouvellement, synonyme de jeunesse, de diversité, de féminisation, de compétences et de conviction sur lesquelles les Aubois-es pourront compter.

PAR PASSY CONNH

Lundi dernier le premier conseil municipal post-élection fut l'occasion pour ces élu-es troyen-nes, romillon-nes, dryat-es d'affirmer leur présence en faisant entendre une voix différente.

À Troyes, les hommages dithyrambiques envers F. Baroin se sont multipliés dans les rangs de sa majorité au point d'en devenir ridicules. On se demande ce qu'a pu faire le cumulard pour mériter autant d'éloges... Ce ne sont pas les Troyen-nes qui l'ont plébiscité, car, comme l'a justement rappelé Anna Zajac, tête de liste du rassemblement de la gauche citoyenne, 30% seulement des électeurs et électrices ont voté, et la liste de F. Baroin a obtenu 5903 voix sur les 29503 inscrit-es, soit à peine 20%.

Le roitelet a fait pire qu'en 2014

On se demande vraiment pourquoi tant d'éloges ! Le roitelet a fait pire qu'en 2014, où avec 9545 voix, soit 32% des inscrit-es, la performance n'était déjà pas brillante. Pour autant, pas de quoi faire douter celui qui va, somme toute, régner en maître sur la moitié du département de l'Aube. Tel un mégalomane, le cumulard n'a pas apprécié que ses opposant-es ne le félicitent pas. Fallait-il que les ouvrières du textile ou le personnel de l'Hôpital, qu'il a laissé sacrifier depuis des années, viennent lui faire une haie d'honneur ?!

À Saint-André une opposition unie et d'une grande crédibilité

Moins de bruit à Saint-André-les Vergers où l'abstention est également de 70%. Le Maire a été élu sobrement et a écouté stoïquement l'intervention de J.-P. Cornevin, prononcée au nom du nouveau groupe d'opposition qui compte désormais 5 élu-es et qui a obtenu 35,20% des suffrages. Il a rappelé la situation dans laquelle s'est déroulée l'élection, situation qui a abouti à cette abstention historique : « Avec l'assentiment de seulement 18% des Dryats la future municipalité va avoir pendant ces prochaines années quasiment tous les pouvoirs. Cela appelle donc de sa part à beaucoup de modestie, et, je n'en doute pas, au respect des élu-es de l'opposition qui forment désormais un groupe uni et d'une grande crédibilité. Le projet que nous avons proposé aux Dryats est plus que jamais d'actualité. Il comportait des choix locaux forts qui, demain, s'imposeront comme une évidence. La crise sanitaire est venue renforcer un peu plus la crédibilité de nos propositions. Les Dryats pourront compter sur nous pour faire avancer, à chaque occasion qui nous sera donnée, que ce soit au Conseil municipal ou à TCM, le débat, absolument essentiel à nos yeux, sur l'urgence d'une reconsidération totale des modèles économiques, sociaux et de développement.

À Romilly Fethi Cheikh parie sur l'avenir

Il a rappelé les conditions sanitaires dans lesquelles s'est déroulée l'élection , avant d'en déplorer les conséquences sociales et économiques qui pèsent désormais sur le pays et les Romillon-nes : « Cette situation a remis en avant l'utilité essentielle et l'engagement de femmes et d' hommes que des gouvernements successifs avaient maltraités : en premier lieu le personnel soignant et celui des EHPAD, les salariés des services publics, tout particulièrement ceux de la collecte des déchets, de la Poste, du nettoiement, des services sociaux, mais aussi tous ces salariés souvent précaires, mal payés, mal protégés, des grandes surfaces et des sociétés de sécurité, qui permettent que la distribution alimentaire continue. » Fethi Cheikh a conclu en abordant la dynamique de campagne qui a porté sa liste, avec pour résultat 28% des suffrages : « Une liste jeune, profondément renouvelée, dont c'était en quelque sorte le baptême du feu. Loin d'être un point d'arrivée, le résultat que nous avons obtenu constitue un point d'appui et le point de départ d'une démarche citoyenne que nous entendons amplifier avec tous ceux qui le souhaiteront. »

Anna Zajac, david Blanchon, et Jamila Azzab élu-es à Troyes

Sébastien Laroche, Patricia Rogé, Florent Ballanfat, Jean Pierre Cornevin, Virginie Saint Dizier élu-es à Saint André les Vergers

Fethi Cheikh, Laetitia Couenon, Jérome Boutte, Coralie David élu-es à Romilly

Ségur de la santé

ÉTINCELLE

Ceux qui ont laissé couler l'hôpital nous prient aujourd'hui de croire qu'ils ont changé. Comment ferait-on confiance à ceux qui ont menti sur les masques et qui continuent en niant toute « rupture » d'approvisionnement ?

PAR LDA

Bien sûr, on aurait envie d'y croire. Après tant de temps perdu à négliger les alertes de ceux qui, en 1ere ligne, n'ont cessé de dénoncer les effets des « réformes » de l'hôpital, le Ségur de la santé doit officiellement corriger le tir. Avant même de mesurer le degré de sincérité du virage politique promi, arrêtons-nous un instant sur le coût pour la société tout entière qu'a entraîné la crise que nous traversons, la folie libérale qui a consisté à traiter le système public comme un « coût » à réduire. À l'heure où un tiers de la France classé « rouge » vit encore partiellement confiné, rappelons qu'un des critères pour retrouver une existence normale, outre le ralentissement de la circulation du virus, est la baisse de la tension dans les hôpitaux. En d'autres termes, le manque de lits a été un facteur aggravant de la crise sanitaire, comme la pénurie de masques et de tests, entraînant l'allongement des mesures de restriction dont on n'a pas fini de payer les ravages sociaux, psychologiques, scolaires, économiques. Un chiffre : 100 000 personnes ont été hospitalisées depuis le début de l'épidémie en France. Soit le nombre de lits supprimés en vingt ans.

Les mêmes qui ont laissé couler l'hôpital nous prient aujourd'hui de croire qu'ils ont changé. Mais comment ferait-on confiance à ceux qui ont menti sur les masques et qui continuent en niant toute « rupture » d'approvisionnement ? Derrière les grands mots, les recettes de charlatans sont recyclées : la question cruciale d'une autre répartition des richesses par l'impôt est escamotée au profit du « don de congés » ou la remise d'une breloque aux soignants, le chantier de la démolition des 35 heures est rouvert. De ce côté, rien de neuf ne surgira du Ségur, mais contre cette politique, une étincelle peut se produire.

De l'argent pour l'hôpital pas pour le capital

Ce n'est pas une concertation qui commence, c'est un rapport de forces qui se poursuit. Et il penche nettement du côté des personnels, car ils ont, par leur sacrifice, gagné le soutien de tout le pays. En eux, on a envie de croire. Dans notre département des mobilisations sont déjà en préparation dans le cadre des mardis de la colère pour faire entendre les légitimes revendications des soignants et des personnels hospitaliers : le **mardi 9 juin** action devant un établissement social ou de psychiatrie ; le **mardi 16 juin** action devant l'hôpital de Troyes... Les communistes aubois seront bien entendu présents à ces initiatives et apporteront tout leur soutien pour faire en sorte que le slogan « de l'argent pour l'hôpital pas pour le capital » devienne une réalité concrète.

TROYES
SAINT-JULIEN-LES-VILLAS

les Mousquetaires

INTERMARCHÉ EN GUERRE CONTRE LA VIE CHÈRE

Intermarché

L'HUMEUR DE JEAN LEFÈVRE

27 MAI

Les communistes ont honoré ce 27 mai, journée de la Résistance, quatre de leurs héros, Maurice Romagon de Saint-Julien, les époux Ferrouil de Saint-André et Marguerite Buffard-Flavien de Troyes. Beaucoup d'autres camarades sont disparus dans cette période sombre de notre histoire, les fusillés de Creney ou de Montgueux, les déportés morts à petit feu dans les camps. Ils ont pensé, à travers ces quatre figures symboles, qu'il convenait de mettre en avant leur sacrifice au moment où leur mémoire est violentée. En effet, le 19 septembre dernier, le Parlement européen a fait voter à une large majorité une résolution[1] qui osait assimiler nazisme et communisme, expliquant que l'origine de la seconde guerre mondiale venait du « pacte germano-soviétique ». L'Europe capitaliste imagine grâce à cette aberration historique pouvoir consolider son pouvoir et refouler les mécontentements divers. Elle cherche surtout à faire oublier les responsabilités immenses des démocraties d'alors et rayer d'un trait de plume les 26 millions de morts soviétiques tout en salissant la mémoire des communistes européens dont celle de nos quatre camarades.

Voilà la raison de ces modestes fleurs déposées près des plaques de nos héros. Je rappelle aux oublieux et aux adorateurs du cocon douillet européen, falsificateurs de l'histoire que les communistes ont appelé à la lutte contre le fascisme dès le 17 juin[2] et que le 5 septembre 1940 (10 mois avant Barbarossa) Maurice Romagon décidait au Château des Cours le ramassage des armes abandonnées en vue de la constitution du Front-National de la Résistance.

1) *Résolution sur l'importance de la mémoire européenne pour l'avenir de l'Europe. 2) Appel de Charles Tillon.*

MÉMOIRE

Le 27 mai, journée nationale de la résistance et 77ème anniversaire de la naissance du Conseil National de la Résistance, la fédération de l'Aube du PCF a rendu hommage au sacrifice de 4 de ses militant-es assassiné-es par les nazis, en fleurissant la plaque de la rue **Maurice Romagon** (1886 - 7 mars 1942) à St-Julien-les-Villas, conseiller général communiste, organisateur des triangles de Résistance, fusillé à Clairvaux ; puis celle de la rue **Jules et Louise Ferrouil** à St-André-les-Vergers, militants communistes de St André, arrêtés sur dénonciation; Jules est fusillé le 19 avril 1942 à Montchaud. Louise meurt le 17 mars 1945 à Mauthausen; enfin celle de la rue **Marguerite Buffard-Flavien** à Troyes; née en 1912, Professeure de philosophie à Troyes, Cheffe du 2ème bureau des FTPF de Lyon. Torturée par Touvier, elle se suicide par défenestration le 13 juin 1944 pour ne pas parler. Honneur à elles et à eux !

www.aubeane.fr
Aubéane
MUTUELLE DE FRANCE
Mutuelle régie par le Code de la Mutualité et soumise aux dispositions du Livre II. SIREN N° 780 349 924

CHANGEZ POUR UNE MUTUELLE DE PROXIMITÉ !

TROYES 59, boulevard Blanqui 03 25 79 10 43

MUTUALITÉ FRANÇAISE

ECOUTEZ-VOIR !

CE QUI NOUS CHATOUILLE & NOUS GRATTOUILLE

LA COMMUNE

Bientôt certains vont à nouveau aller voter (masqués), je suis tombé sur un texte bienvenu en cette période, il a presque 150 ans et n'a pas pris une ride :

"CITOYENS,

Ne perdez pas de vue que les hommes qui vous serviront le mieux sont ceux que vous choisirez parmi vous, vivant votre vie, souffrant des mêmes maux. Défiez-vous autant des ambitieux que des parvenus ; les uns comme les autres ne consultent que leur propre intérêt et finissent toujours pas se considérer comme indispensables. Défiez-vous également des parleurs, incapables de passer à l'action ; ils sacrifieront tout à un beau discours, à un effet oratoire ou à un mot spirituel. Évitez également ceux que la fortune a trop favorisés, car trop rarement celui qui possède la fortune est disposé à regarder le travailleur comme un frère. Enfin, cherchez des hommes aux convictions sincères, des hommes du peuple, résolus, actifs, ayant un sens droit et une honnêteté reconnue.

Portez vos préférences sur ceux qui ne brigueront pas vos suffrages ; le véritable mérite est modeste, et c'est aux électeurs à choisir leurs hommes et non à ceux-ci de se présenter.

CITOYENS

Nous sommes convaincus que si vous tenez compte de ces observations, vous aurez enfin inauguré la véritable représentation populaire, vous aurez trouvé des mandataires qui ne se considéreront jamais comme vos maîtres."

Hôtel de ville de Paris, le 25 mars 1871.

COMITÉ CENTRAL DE LA GARDE NATIONALE. - 1871.

COMMUNE DE PARIS 1871 — APPEL AUX ÉLECTEURS PARISIENS

Wortegem

Ce numéro double de Cause Commune consacré aux 100 ans de notre Parti est disponible à la Fédération de l'Aube du PCF.

03 25 73 43 40

ANNONCES LÉGALES

ETABLISSEMENTS BROCARD PERE ET FILS
SARL au capital de 75 000 euros
Siège social : 4, Rue de FLACEY
10410 THENNELIERES
612 880 153 RCS TROYES

Aux termes d'une décision en date du 03/01/2020, l'associé unique a décidé de proroger de 99 années la durée de la Société, soit jusqu'au 4 janvier 2120, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Pour avis-La Gérance

SCP Pascale HENAUT-THOMAS & Guylaine SAUDAN-NALTET
Notaires Associés
Place de la Mairie - BP 4
10130 ERVY LE CHATEL
tél : 03.25.70.51.44
fax : 03.25.70.62.55

Suivant acte reçu par Me Guylaine SAUDAN-NALTET le 29 avril 2020, enregistré à la Recette de TROYES le 12 mai 2020 sous le numéro N 562, a été constatée la cession:
Par la société dénommée PIZZ'ARTISTE, SARL au capital de 1.000,00 € ayant son siège social à ERVY LE CHATEL (10130) 3 Boulevard des Grands Fossés identifiée sous le n° SIREN 820 514 313 RCS TROYES.
Au profit de Monsieur Edgard Fernand Albert Charles BARBUAT, gérant de société, demeurant à CHESSY LES PRES (10130) 68 rue du chat noir.
Portant sur un fonds de commerce de préparation et vente de pizzas et plus généralement de tous types de plats cuisinés, sur place, à emporter ou en livraison à domicile connu sous le nom de PIZZ'ARTISTE situé et exploité à ERVY LE CHATEL (10130), 3 bd des Grands Fossés.
Prix : TRENTE CINQ MILLE EUROS (35.000,00 €) s'appliquant savoir : aux éléments incorporels pour TRENTE TROIS MILLE CINQ CENT VINGT-TROIS EUROS (33.523,00 €) et aux éléments corporels pour MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-SEPT EUROS (1.477,00 €).
Prise de possession à compter du 29/04/2020.
Oppositions : En l'Etude de Maître Guylaine SAUDAN-NALTET, dans les dix jours suivant la parution de la vente précitée au B.O.D.A.C.C.

Pour insertion
Me Guylaine SAUDAN-NALTET

Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Me Marion ROBERGE-LIMA, notaire à TROYES, le 14 mai 2020,
Monsieur Frédéric TOP, directeur de filiale, et Madame Laurence Patricia DELETOMBE, mère au foyer, son épouse, demeurant ensemble à ROSIERES-PRES-TROYES (10430) 21 rue Lino Ventura.
Monsieur est né à SAINT-OMER (62500) le 19 février 1961,
Madame est née à SAINT-OMER (62500) le 10 juillet 1963.
Mariés à la mairie de SAINT-MARTIN-AU-LAERT (62500) le 31 octobre 1987 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Usant de la faculté qu'il leur est offerte par l'article 1397 du code civil, ont convenu de changer de régime matrimonial et d'adopter le régime de la communauté universelle tel que prévu par l'article 1526 du code civil avec clause d'attribution intégrale de la communauté au conjoint survivant.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me Marion ROBERGE-LIMA, notaire à TROYES.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour unique insertion.
Me Marion ROBERGE-LIMA

SCEV DES GRAPPES
Société Civile d'Exploitation Viticole
en liquidation
Liquidatrice : Mme Marie-Odile TREMLEAU demeurant à MONTIER EN L'ISLE (10200)
30 Grande Rue
Capital social : 59 440,00 euros
Siège social : 10110 BUXIERES SUR ARCE
RCS TROYES 391 337 417

L'AGE du 13/03/2020, avec effet rétroactif au 31/12/2019, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge de mandat à la liquidatrice et constaté la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de TROYES.

Pour avis, la liquidatrice.

Suivant acte ssp du 12 Mai 2020, a été constituée une SCI
Denomination : SCI LUMO
Siège social : Bucheres (10)8 route de Dijon
Capital 1000 €
Objet social : la location de tous biens mobiliers et immobiliers construits, à construire ou en cours de construction, en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit ;
Durée 99 ans
Gérance : Lucas Monny,37 rue Sadi Carnot Ste Savine (10)
Immatriculation Rcs Troyes

FINANCIERE JACQUIER
Société civile au capital de 16 800 euros
Ancien siège social :
5, Rue du Maréchal Foch
10420 LES NOES PRES TROYES
Nouveau siège social :
48 rue du Général Leclerc
10170 MERY SUR SEINE
403812431 RCS TROYES

Aux termes d'une délibération en date du 24 mars 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire :
1/ a décidé de transférer le siège social du 5, Rue du Maréchal Foch, 10420 LES NOES PRES TROYES au 48 rue du Général Leclerc 10170 MERY SUR SEINE à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.
2/ a décidé de modifier l'objet social en substituant les activités ci-après aux activités exercées, à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts :
« - La prise de gestion de toutes participations dans toutes sociétés et la gestion de son patrimoine,
- L'acquisition, la cession, la gestion, l'exploitation par bail ou autrement de tous droits ou biens immobiliers,
-La mise en valeur de ces immeubles, notamment par l'édification de construction pour toute destination et la réalisation de tous travaux y compris de construction,
- Le recours à l'emprunt ou à toute autre forme de financement (crédit-bail, ...), ainsi que la prise de toute garantie hypothécaire ou non, pour la réalisation de l'objet social,
- Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société."
Modifications seront faites au Greffe du Tribunal de commerce de TROYES.

Pour avis. La Gérance.

Au terme d'un acte sous seing privé en date à du 14 Mars 2020 il a été constitué la Société Civile suivante :
Dénomination : L'AUDACIEUSE
Capital : 500,00€
Siège : 3 Rue du Bois, 10210 VANLAY
Objet : L'acquisition, la gestion et l'exploitation, de tous biens ou droits immobiliers et portefeuilles mobiliers et la prise de participation dans toutes sociétés.
Gérance : M Brunot Jordan
Clause d'agrément : Les parts sont librement cessibles entre associés ; toutes les autres cessions de parts sont soumises au consentement de tous les associés.
Immatriculation au RCS de TROYES

Aux termes des décisions du 24/04/2020, les associés de la société IGLOO, SCI au capital de 1000€, ayant son siège social 6 rue Nicolas Siret 10000 TROYES, immatriculée au RCS de TROYES sous le n°498 990 134, ont décidé la
dissolution anticipée de la Société à compter du 24/04/2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. M. Eric LAUVERGEAT, demeurant 8 Place Casimir Perier 10000 TROYES, a été nommé comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 8 Place Casimir Perier 10000 TROYES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS de TROYES.

Par décisions du 24/04/2020, les associés de la société IGLOO, SCI en liquidation, ayant son siège social 6 rue Nicolas Siret 10000 TROYES et son siège de liquidation 8 Place Casimir Perier 10000 TROYES, immatriculée au RCS de TROYES sous le n°498 990 134, ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Eric LAUVERGEAT, demeurant 8 Place Casimir Perier 10000 TROYES, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de TROYES.

Aux termes d'une délibération du 28/04/2020, l'AGE de la Société SCNM, SARL au capital de 20 000 € ayant son siège 4 rue de l'Orme de la Croix 10600 LA CHAPELLE ST LUC, immatriculée au RCS de TROYES sous le n° 837 472 778, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

S.J.B. Société d'Avocats

NOMINATION CO-GERANT

GFA DE LA CROIX BLANCHE
Groupement foncier agricole
au capital de 99 092,50 euros
Siège social : Le Village
10170 ORVILLIERS ST JULIEN
349 291 971 RCS TROYES

Par consultation écrite en date du 31 mars 2020, la collectivité des associés de la Société dénommée "GFA DE LA CROIX BLANCHE", a décidé de nommer en qualité de co-gérant pour une durée illimitée, à compter du 31 mars 2020, Monsieur Pierre MARTENS, demeurant 11 Rue de la Libération - 10170 ORVILLIERS ST JULIEN. Monsieur Bruno MARTENS conserve son mandat de co-gérant.

ELECTRICITE INDUSTRIE TERTIAIRE BATIMENT
Société à responsabilité limitée
au capital de 654 640 euros
Siège social : 1 rue du Parc Sancey
10800 ST JULIEN LES VILLAS
692880750 RCS TROYES

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 13/05/2020 a décidé de réduire le capital social de 654 640 euros à 32 122 euros par voie de réduction de la valeur nominale des parts. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence. Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées : ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : Le capital social est fixé à six cent cinquante-quatre mille six cent quarante euros (654 640 euros). Nouvelle mention : "Le capital social est fixé à trente-deux mille cent vingt deux euros (32 122 euros).

La Gérance

CESSION DE FONDS

Suivant acte SSP en date à PRUGNY du 15/05/2020, enregistré au Service des Impôts DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT DE TROYES 1, le 18/05/2020, Dossier 2020 00020323 référence 1004P01 2020 A 01593, M. Kévin BOSSU demeurant 10 rue des Maîtres 10190 PRUGNY, A CEDE à la société MK3E, SARL au capital de 2 000 euros, dont le siège est 10 rue des Maîtres 10190 PRUGNY, immatriculée au RCS de TROYES n° 882 666 597, représentée par son gérant, M. Kévin BOSSU, un fonds de commerce artisanal d'électricité général et coordonnateur SPS, sis et exploité 10 rue des Maîtres 10190 PRUGNY, moyennant le prix de 15 825 EUROS.
La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 15/05/2020.
L'acquéreur est immatriculé au RCS de TROYES.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, à l'adresse du fonds cédé 10 rue des Maîtres 10190 PRUGNY. Etant précisé que ce délai de dix jours bénéficie du mécanisme de prorogation prévu par l'article 2 de l'ordonnance n°2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période.

Pour avis

CLÔTURE DE LIQUIDATION
Dénomination : PROD & COM.
Forme : SASU société en liquidation.
Capital social : 2000 euros.
Siège social : 96 rue du Général de Gaulle
10000 Troyes.
528326622 RCS
TRIBUNAL DE COMMERCE DE TROYES.

Aux termes d'une décision en date du 6 mai 2020, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Madame Delphine MAUBREY demeurant 14 rue Guynemer, 10300 Ste Savine et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS du TROYES.

Le liquidateur

TECHNOPLAST INDUSTRIES
Société par actions simplifiée
au capital de 1 205 029 euros
Siège social : Avenue Gabriel Deheurles
10430 ROSIERES PRES TROYES
503 732 265 RCS TROYES

Délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 28 avril 2020 : Non renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de Monsieur Emmanuel CHARNAVEL.

POUR AVIS, Le Président

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date du 22 avril 2018, Monsieur Gérard André DAVAL, en son vivant Retraité, demeurant à TROYES (10000) 2 rue Valtat Résidence du Lys.
Né à ARCIS-SUR-AUBE (10700), le 13 novembre 1933, célibataire, décédé à TROYES (10000) (FRANCE), le 28 décembre 2019.
A institué une légataire universelle.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Evelyne TAFANI-DYON, Notaire Associé de la Société Civile Profes sionnelle « Evelyne TAFANI-DYON, Fabien SCHMITE et Michèle DAL FARRA, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à TROYES (Aube), 1 rue de la Tour Boileau, suivant procès-verbal en date du 18 mai 2020. Duquel il résulte que la légataire remplit les conditions de sa saisine et dont la copie authentique a été reçue par le Greffe du T.G.I. de TROYES le 20 mai 2020 Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Evelyne TAFANI-DYON, Notaire à TROYES (10000) 1 rue de la Tour Boileau, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de Grande Instance de TROYES (Aube) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, la légataire sera soumise à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis, Le notaire

GTNS Agencement
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 4 rue Paul Emile Victor
10120 ST GERMAIN
793 006 875 RCS TROYES

Aux termes d'une décision en date du 13 Mai 2020, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Gérance

Aux termes d'une délibération du 26 mai 2020, l'associé unique de la SARL JANE LUCE, société à responsabilité limitée, au capital de 7 662,45 €, dont le siège social à SAINTE SAVINE (10300) 20 avenue du Général Gallieni, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TROYES (10000) sous le numéro 403 307 986, A décidé la nomination en qualité de co-gérante de la SARL JANE LUCE, à compter du même jour et sans limitation de durée, Madame Martine, Mathilde BARRE, née à TROYES (10000) le 25 février 1958, demeurant à SAINTE SAVINE (10300) 20 avenue du Général Gallieni.

Pour insertion. Le gérant.

JOBLIN THIERRY
Société par actions simplifiée
en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social et de liquidation :
2 rue du Château, 10340 AVIREY LINGEY
817746316 RCS TROYES

Aux termes d'une décision en date du 02/03/2020, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 02/03/2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Véronique JOBLIN, demeurant 2 rue du château , 10340 AVIREY LINGEY ancien Président de la Société, a été nommé en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 2 rue du château 10340 AVIREY LINGEY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de TROYES, en annexe au RCS.

Le Liquidateur

JOBLIN THIERRY
Société par actions simplifiée
en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social et de liquidation :
2 rue du Château, 10340 AVIREY LINGEY
817746316 RCS TROYES

Par décision en date du 03/03/2020 au AVIREY LINGEY, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Véronique JOBLIN, demeurant 2 rue du château 10340 AVIREY LINGEY, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de TROYES, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

Le Liquidateur

UN ABONNEMENT
+ une tasse "collector" en édition limitée offerte

Nom - Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Je joins mon réglement de 40 euros (pour 52 numéros)

Je soutiens la Dépêche, je fais un don de

À retourner à La Dépêche de l'Aube 22ter, av. A.-France 10000 - TROYES

La dépêche DE L'AUBE www.ladepechedelaube.org

Société nouvelle La Dépêche de l'Aube 22ter, av. Anatole-France 10000- TROYES Tél.: 03 25 73 32 82- Fax: 03 25 73 84 13- Mail : ladepechedelaube@wanadoo.fr- SARL au capital de 300 €. Durée : 99 ans- Gérant-directeur de la publication : Jean LEFEVRE- Associés à parts égales : Jean Lefèvre, Anna Zajac, Hugues Petitjean, Françoise Cuisin, Geneviève Delabruyère- Inscription Commission Paritaire n° 0224 C 87550- Abonnements : 1 an = 40 €- Régie, publicité, petites annonces : La Dépêche de l'Aube- Imprimerie LA DEPÊCHE DE L'AUBE 22ter, av. Anatole-France 10000 - TROYES.